



La France doit élaborer un plan pluriannuel pour favoriser l'aquaculture

....mais rien pour la pisciculture ?

Les mesures que la Commission propose dans sa réforme sont dans la ligne de la stratégie 2009 : «construire un avenir durable pour l'aquaculture européenne».

Depuis des années, la France régresse. Notre jour d'autosuffisance baisse d'un mois tous les ans : il était au 22 Mai en 2013. La balance commerciale est largement déficitaire.

L'UE demande à chaque État membre d'élaborer pour 2014 son plan pluri annuel stratégique pour favoriser le développement des activités d'aquaculture sur son territoire. Ce plan devrait clairement s'inscrire dans une perspective de développement économique et de contribution à la durabilité, à la sécurité alimentaire et à la croissance de l'emploi. Et pour lever les obstacles identifiés en 2009, la Commission demande que ce plan vise une simplification administrative, une amélioration de l'accès à l'eau et à l'espace, la formulation d'indicateurs environnementaux, économiques et de durabilité, une étude d'impact du développement aquacole sur l'environnement et sur les éventuels effets transfrontaliers.

Nous attendons avec intérêt, en regrettant toutefois que des objectifs en 2014 n'aient pas d'effets immédiats quand les autres pays ont su profiter d'une véritable explosion des activités aquacoles et piscicoles, stimulant tout le secteur agroalimentaire mondial.